LE RÉSEAU DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comité 21

Cahiers d'innovation pour des territoires durables

Rencontres des 18 et 19 novembre 2014

Edito de Catherine Decaux, directrice générale du Comité 21

Pour le Comité 21, **le dialogue est un élément catalyseur du développement durable.**

Premier réseau des acteurs du développement durable, le Comité 21 organise des rendez-vous sur des sujets émergents pour assurer la diffusion de bonnes pratiques et favoriser **le dialogue entre acteurs de divers horizons qui ont vocation à innover ensemble en faveur des territoires durables**. Les territoires font preuve d'une force et d'une dynamique extraordinaires, en particulier quand il y a synergies entre les acteurs !

Le dialogue se fait aussi entre les échelles !
L'objectif de ces deux journées est de faire **un pont entre les enjeux internationaux et les enjeux locaux**. Car c'est entre ces deux échelles, que se jouent l'innovation et la coopération entre acteurs.

Sommaire

- **Agir à la hauteur des enjeux** **4**
  - *L'agenda mondial et national de 2015, et au-delà : un cadre source de contraintes ou d'opportunités d'innovations ?* *6*
  - *Les collectivités agissent, mobilisent local, et pensent global* *14*

- **Innovations stratégiques et financières** **17**

- **Innovations partenariales**
  - *Territoires nature et alimentés* *27*
  - *Territoires mobiles* *33*
  - *Territoires numériques* *40*
  - *Achats durables* *45*

L'agenda mondial et national de 2015, et au-delà : un cadre source de contraintes ou d'opportunités d'innovations ?

2015 verra la refonte des grands cadres d'actions mondiaux en faveur du développement durable : les objectifs climatiques lors de la COP21 à Paris, la refonte de l'Agenda du développement post 2015 (OMD/ODD) et Habitat III (agenda 2016-2036 du développement urbain mondial). L'éducation et la biodiversité seront spécifiquement intégrés aux nouveaux ODD. Sur le plan national, les grandes lois sur la transition énergétique, la biodiversité l'économie circulaire et l'ESS apportent de nouveaux objectifs et obligations. Ces objectifs nationaux et internationaux encadreront l'action locale en faveur du développement durable.

Au niveau GLOBAL:
la convergence des grands objectifs mondiaux pour 2015 – 2030)

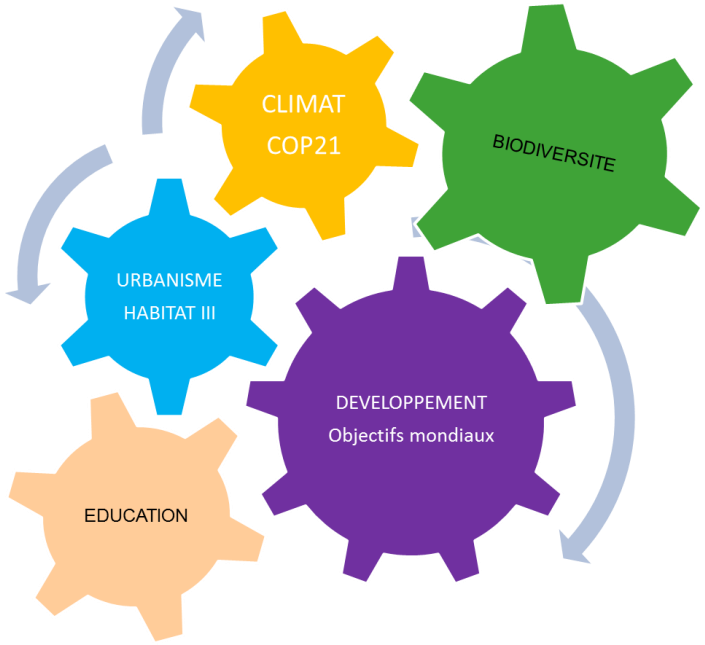

Au niveau NATIONAL :
trois nouveautés législatives à anticiper pour 2015

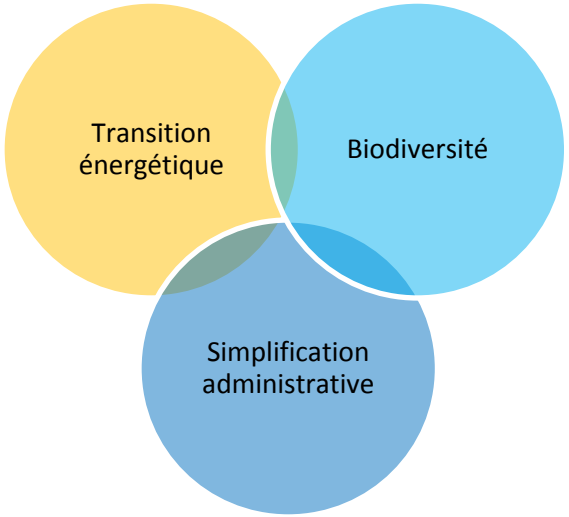

Décryptage avec

Sarah Schonfeld, chargée de mission Europe et international au Comité 21
« Les négociateurs doivent réussir un accord en 2015 sur un traité universel, ambitieux avec des objectifs chiffrés et juridiquement contraignant. »

Florence CLAP, chargée de Programme 'Politiques de la Biodiversité' de l'UICN
« La conférence de Pyeongchang a été l'occasion d'un appel pour intégrer les objectifs d'Aichi en termes de biodiversité dans les objectifs de développement durable. »

Christine DELHAYE, responsable Education du développement durable au Comité 21
« La conférence de Nagoya sur l'éducation au développement durable avait pour thème « apprendre aujourd'hui pour un avenir viable ». »

Bettina LAVILLE, conseillère d'Etat, présidente d'honneur du Comité 21
« Un équilibre est à trouver entre une hausse du nombre de normes pour renforcer la protection de l'environnement et un travail de simplification pour une meilleure acceptabilité par la population. »

Les évolutions de l'Agenda mondial en 2015 : COP21, ODD et Habitat III

Qu'est-ce que l'agenda mondial ?

L'agenda mondial se définit comme l'ensemble des engagements moraux que vont prendre les Etats sous l'égide des Nations-Unies. La France devra ensuite décliner ses engagements dans des lois d'orientation nationale, en se tournant vers les acteurs nationaux. L'heureux hasard du calendrier mondial fait que **trois grands cadres internationaux vont être refondus en 2015 et 2016 et définiront des objectifs à atteindre d'ici à 2030 ou 2035.** Vers eux convergeront des objectifs plus soécifiques autour de l'EDD et de la biodiversité, discutés en 2014 et en 2015,

Les Objectifs de développement durable (ODD)

L'adoption de 17 Objectifs de développement durable (ODD) est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015. Ils prendront la relève des Objectifs Millénaires du Développement (OMD) 2000 - 2015, à l'origine destinés aux pays en développement pour qu'ils puissent rattraper leur retard de **développement**. Ces nouveaux ODD concerneront tous les pays : 30 pays y travaillent à ce jour.

Les ODD concernent la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, les droits des femmes, l'eau et l'assainissement, l'énergie, le travail décent, les infrastructures et l'innovation industrielle, les inégalités, l'urbanisation durable, les modes de production et de consommation, le climat, les océans, la biodiversité, la justice et l'Etat de droit, les moyens et partenariats. Ils seront déclinés en cibles chiffrées et en indicateurs pour les acteurs locaux, afin de faciliter les bilans.

Habitat 3, le programme mondial de développement urbain

En termes de **développement urbain**, l'ONU Habitat, branche de l'ONU, a organisé trois conférences internationales sur le développement urbain pour fixer un programme pluriannuel d'objectifs mondiaux appelé Habitat : la première a eu lieu en 1976 pour Habitat 1 (1976-1995), la deuxième en 1996 pour Habitat 2 (1996-2015) et la troisième aura lieu en 2016 pour définir habitat 3 (2016/2035). Cette conférence se déroulera en Equateur et un ensemble de 10 pays, dont fait partie la France, est chargé de l'organiser. Ce programme mondial est utilisé par les banques de crédit pour orienter leurs financements.

Une nouvelle feuille de route mondiale sur le climat

Sur le processus climatique, après accord des Etats à Copenhague pour prolonger le protocole de Kyoto jusqu'à 2015, les Etats sont en train de définir de nouveaux objectifs chiffrés et (éventuellement) contraignants. Celui-ci sera défini à Paris lors de la COP21 en décembre 2015. Alors que Kyoto ne concernait que les pays développés (en creux des OMD), ce traité emmènera tous les pays. L'accord vise donc un point d'accord universel et la recherche de modèles économiques et sociaux faiblement émetteurs, en créant le fonds vert à destination des pays en développement.

Pour en savoir plus

Site du Club France Développement durable

Les évolutions de l'Agenda mondial en 2015 : l'action en matière de biodiversité

Retour sur la COP 12 d'octobre 2014 sur la biodiversité : il faut accélérer !

En 2010, la conférence de Nagoya a reconnu la biodiversité comme fondement du bien-être humain et défini un plan stratégique de **20 grands objectifs à horizon 2020 pour vivre en harmonie avec la nature, appelés objectifs d'Aichi**.

En 2014, le bilan de mi-parcours a montré d'importants progrès dans l'action mais aussi la nécessité d'accélérer le processus, car la biodiversité décline! Les mesures favorables s'inscrivent dans le temps pour faire effet et il est probable que les objectifs soient insuffisants au regard des problèmes croissants.

En octobre 2014, la conférence de Pyeonchang (COP12) a marqué :

- l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya, contraignant, ratifié par 43 Etats et L'UE, et qui a vocation à se traduire dans la loi d'orientation sur la biodiversité, en préparation
- l'adoption d'une feuille de route de Pyeonchang avec mobilisation des ressources financières, et incluant la réduction et l'élimination des subventions néfastes pour la biodiversité.

Enfin, la déclaration ministérielle de Gangwon (province de Pyeonchang) lance un **appel pour intégrer les objectifs d'Aichi comme contribution essentielle aux objectifs de développement durable**. En effet, la biodiversité et les services éco systémiques contribuent à la réduction de la pauvreté et à une alimentation durable en énergie.

Les deux conventions climat et biodiversité avaient d'emblée reconnu la place des écosystèmes dans la lutte contre le changement climatique, mais aussi la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le lien social.

Les acteurs infra-étatiques eux aussi engagés

En marge des conférences internationales, des forums ou événements spéciaux pour les entreprises et les collectivités leur permettent de marquer leurs engagements. Les gouvernements locaux ont adopté une résolution sur l'adoption de stratégies locales de biodiversité en adéquation avec les objectifs nationaux et internationaux.

L'UICN présentera en 2015 un jeu d'indicateurs de biodiversité synthétisant les engagements internationaux et nationaux; que les acteurs régionaux pourront s'approprier pour définir les objectifs de leur propre stratégie.

Pour en savoir plus

Site du Comité national de l'UICN

Les évolutions de l'Agenda mondial en 2015 : l'action en matière d'éducation au développement durable

Bilan de la Décennie mondiale de l'éducation au développement durable

La Conférence de Nagoya « Apprendre aujourd'hui pour un avenir viable » s'est déroulée du 10 au 12 novembre 2014 marquait la fin de la décennie de l'éducation au développement durable., dont elle a dressé le bilan. Malheureusement, la France en était absente !

En France, le Comité français de la décennie est devenu l'espace national de concertation (ENC). Rassemblant 1000 participants, **le thème de la conférence était « apprendre aujourd'hui pour un avenir viable »**. Le bilan a établi que 66 Etats membres de l'UNESCO avaient une stratégie ou un plan d'éducation au développement durable.

Les conclusions de cette conférence participent de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et seront présentées au Forum mondial sur l'éducation qui aura lieu à Incheon, en République de Corée, en mai 2015.

L'EDD dans les ODD

Le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable, approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO en 2013, s'appuie sur cinq thèmes prioritaires

- le renforcement de l'aptitude des éducateurs, formateurs et autres agents de changement à faciliter l'apprentissage de l'EDD,
- l'aide apportée aux jeunes pour qu'ils jouent leur rôle d'agents de changement au service du développement durable
- l'accélération de la recherche de solutions appropriées à un développement durable au niveau local au moyen de l'EDD. En 2015, aura lieu le forum mondial sur l'éducation.

Pour en savoir plus

Le Comité 21 a encouragé et mesuré l'engagement des entreprises et des collectivités pour l'éducation au développement durable. Nous incitons notamment les collectivités territoriales à intégrer l'éducation au développement durable dans leur agenda 21 afin de pouvoir évaluer ces politiques. Deux publications l'illustrent :

- Etude sur le bilan et perspectives de l'action des collectivités pour l'éducation au développement durable
- Etude sur la contribution des collectivités à l'éducation au développement durable

Programme Education au Développement Durable sur le site du Comité 21

De Nantes à Paris… les collectivités se sont affirmées comme actrices de l'agenda mondial

Les gouvernements locaux se sont regroupées dans une « Global Task Force », fédération des réseaux internationaux de pouvoirs locaux portant une voix commune sur la scène internationale sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), la préparation d'Habitat III et les négociations climatiques.

Leur premier succès : un ODD spécifique sur les villes durables, à leur demande,

GLOBAL TASKFORCE
OF LOCAL AND REGIONAL GOVERNMENTS
FOR POST-2015 DEVELOPMENT AGENDA
TOWARDS HABITAT III

- ***Une nouvelle Local Government Climate Roadmap*** adoptée en 2013 à Nantes dans la perspective de Paris demande aux Etats une participation systématique aux conférences de CCNUCC et de travailler aux côtés des Etats pour aboutir à un accord.

- **Une parole commune sur les ODD** : sous l'impulsion de Ronan Dantec, Sénateur de Loire Atlantique et porte parole de CGLU pour les négociations climatiques, un texte commun a été adopté en septembre 2014 pour le Sommet de New York sur les ODD.

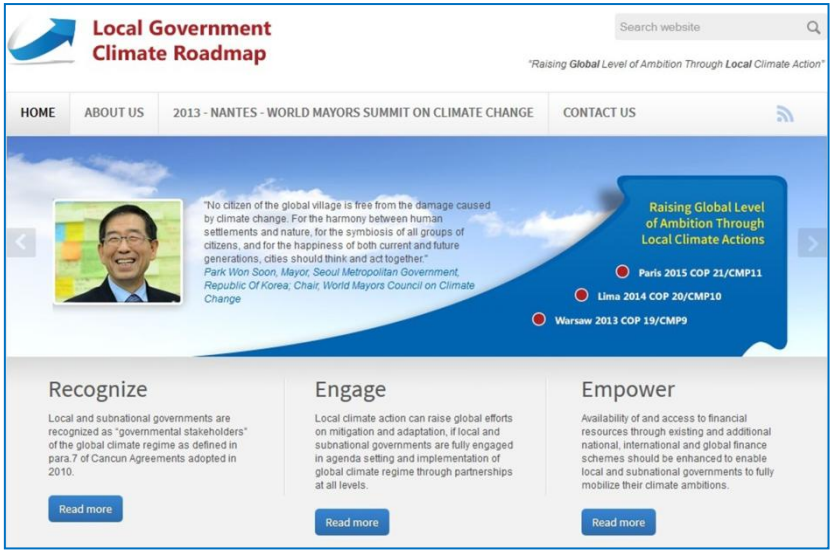

Le projet de loi sur la transition énergétique

La loi qui sera adoptée en 2015 est la cinquième portant sur la transition énergétique, ce qui équivaut à environ une loi par gouvernement**.** Ces lois d'orientation nationale visent à tenir les engagements de la France sur la scène européenne et internationale (3x20, Protocole de Kyoto). Elles permettent de se conformer aux objectifs par paliers successifs. Ces lois se succèdent mais diffèrent cependant les unes des autres en raison des choix politiques opérés par les gouvernements, la révision d'objectifs limités dans le temps, le changement des dates d'échéances ou de point de départ, et la situation de crise économique.

2012 La Conférence environnementale impulse le Débat national sur la transition énergétique

2014 Adoption de l'Assemblée nationale en première lecture en octobre

8 chapitres

1. Définir les objectifs communs pour réussir la transition
2. Mieux rénover les bâtiments
3. Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air
4. Lutter contre les gaspillages, promouvoir l'économie circulaire
5. Favoriser les énergies renouvelables
6. Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens
7. Simplifier et clarifier les procédures
8. Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'État le pouvoir d'agir ensemble

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE DE 50 % EN 2050
par rapport à 2012 et porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici à 2030

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE 40%
entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre à l'horizon 2050

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES FOSSILES DE 30 % EN 2030
par rapport à 2012

PORTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À 23%
de notre consommation énergétique finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030

2015 Examen par le Sénat à venir et adoption à venir

Le projet de loi sur la transition énergétique

Des objectifs de moyen terme

Dans la loi, les objectifs sont une réduction des gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et la division par quatre des émissions entre 2010 et 2050. La part des énergies renouvelables sera portée à 23% en 2020 et 32% en 2030. Les délais sont relativement lointains car **le changement de modèle énergétique est un travail de long terme** ce qui permet d'accorder les acteurs et de laisser les entreprises de l'énergie s'adapter. La loi propose également des objectifs intermédiaires pour avancer sur la feuille de route de la réduction de la consommation énergétique.

La promotion du mix énergétique et des énergies renouvelables en pendant de la réduction de la part du nucléaire

La loi sur la transition énergétique devenue « et de la croissance verte » dit pour la première fois de ne pas opposer les énergies les unes aux autres. **Elle promeut au contraire le mix énergétique diversifié** (incluant le nucléaire). Les objectifs en matière d'énergies renouvelables sont ambitieux au regard du point de départ !

Le grand problème de cette loi est l'absence de la décentralisation énergétique. Cependant le gouvernement avance avec la réforme territoriale.

Pour en savoir plus

Le texte du projet de loi sur la transition énergétique

Une loi qui outille en matière de bâti

Le premier chapitre est dédié au bâtiment et constitue le chapitre le plus important de la loi puisque c'est celui sur lequel l'Etat a la main, via la politique nationale du logement, et qu'il est le secteur clé avec 44% de la consommation énergétique en France. En revanche, sont moins abordés les transports, hors véhicules propres – car ils sont de la compétence des collectivités locales – et l'économie circulaire, traitée seulement sous le volet déchets et non réduction des matières premières et éco-conception. La loi soutient ou crée de nouveaux outils au service des collectivités :

- ✓ le crédit d'impôt de 8 à 16 K€
- ✓ les plateformes territoriales de rénovation énergétique, qui donnent informations et conseils aux consommateurs,
- ✓ l'enveloppe de 5 milliards d'euros pour les projets des collectivités concourant à la transition énergétique, mise à disposition par la Caisse des dépôts
- ✓ Le tiers financement par les sociétés publiques pour avancer le coût des travaux – ce que n'ont pas fait les banques après le Grenelle
- ✓ la relance l'éco-prêt à taux zéro.
- ✓ les règles d'urbanisme ne pourront plus s'opposer aux travaux d'isolation,
- ✓ La possibilité de toutes les collectivités (et plus seulement du Maire) d'investir dans les réseaux de distribution.

Le projet de loi sur la biodiversité

La loi sur la biodiversité marque l'application des engagements français dans le protocole de Nagoya. Elle introduit plusieurs principes forts :

- **Compensation: lorsque la biodiversité ne peut pas être protégée et même si sa compensation n'est pas matériellement possible, le montant de cette compensation doit faire l'objet d'une évaluation monétaire Solidarité écologique**
- **Non régression :** la loi garde le principe de la Conférence Rio+20 de non-régression…tandis qu'avec la crise, de nombreux autres pays sont tentés de revenir sur les principes pris.

2012 Engagement du Président de la République lors de la première Conférence environnementale : **faire de la France un État exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité**

2014 Projet de loi présenté par P. Martin en Conseil des ministres en mars

6 mesures phares

1. Changer le regard sur la biodiversité
2. Créer une Agence française de la biodiversité
3. Partager plus équitablement les ressources tirées de l'exploitation de la biodiversité
4. Mieux protéger le milieu marin
5. Concilier paysage et cadre de vie
6. Protéger les espèces menacées

2015 Discussion du projet de loi au Parlement au printemps

Simplifier le droit de l'environnement, ou composer avec ?

Une inflation législative et réglementaire tout à fait extraordinaire a marqué ces dernières années, y compris pour… simplifier le droit ! Entre 2007 et 2012, huit lois ont déjà été promulguées sur cet objet dont trois depuis l'élection de François Hollande. la loi de modernisation et de simplification du droit et des procédures dans la justice, de la loi de simplification de la vie des entreprises et de la loi de simplification des relations entre citoyens et administration.

En termes de simplification administrative, 42 décrets ont été publiés en 2014 pour des exceptions au principe du silence vaut accord au bout de deux mois. La mesure est donc peu lisible!

Cependant, pour l'environnement, le droit s'est fait sur des interdictions et l'administration doit disposer de suffisamment de temps pour instruire les dossiers comme les permis de construire par exemple. **Un équilibre est donc à trouver entre une hausse du nombre de normes pour renforcer la protection de l'environnement et la nécessité de les simplifier, ou les rendre intelligibles ou intelligentes, pour une meilleure acceptabilité par la population.**

Choc de simplification

- La règle du **« silence vaut accord »** s'applique à 1200 actes pour des requêtes réalisées auprès des services de l'Etat et des établissements publics.
- La règle du « silence vaut accord » … ou refus, pour certaines demandes adressées au Ministère en charge du développement durable, et lorsque la demande contredit un engagement national,

2015

La réforme - sera élargie aux collectivités territoriales, aux organismes de Sécurité sociale, ainsi qu'à tous les autres organismes chargés d'une mission de service public.

Les collectivités agissent et mobilisent local, pensent global
Décryptage avec

Simon MOULINES, chargé de mission Développement Durable des Pays-de-la-Loire

« Afin que les démarches ne soient pas portées que par les services, le conseil régional a eu la volonté de fédérer les acteurs. »

« La charte régionale de développement durable permet de bénéficier des actions innovantes et de favoriser le dialogue entre les acteurs. »

Sébastien KEIFF, chargé de mission Agenda 21 en Gironde

« L'acte trois de l'agenda 21 s'est centré sur la question du bien-être à partir d'une importante concertation citoyenne. »

« Une stratégie de coresponsabilité a été élaborée pour atteindre les objectifs à partir d'une boîte à outils. »

Les collectivités agissent et mobilisent local, pensent global

Retour d'expérience

Pays de la Loire: Charte régionale de développement durable

Les Pays-de-la-Loire ont opté pour **la mise en œuvre d'une stratégie régionale de transition énergétique**. Afin que les démarches ne soient pas portées qu'en interne, le conseil régional a eu la volonté de fédérer les acteurs. Une charte régionale de développement durable s'est construite en 2014 autour de six objectifs notamment à partir d'une démarche de prospective « Pays de la Loire 2040 » avec une grande consultation mobilisant les acteurs sur le territoire. L'objectif consiste à avoir un premier ensemble de signataires pour ensuite essaimer. En 2015, les indicateurs devront être définis avec les partenaires ayant conventionné. Une équipe d'élus référents est également impliquée pour porter la démarche auprès des partenaires. La charte permet de bénéficier des actions innovantes et de favoriser le dialogue entre les acteurs. En termes de marketing, une plateforme en ligne a été créée pour cette charte, visant à cartographier la région avec les acteurs signataires.

Pour en savoir plus

Charte du Développement durable

Les collectivités agissent et mobilisent local, pensent global

Retour d'expérience

Gironde: dynamique SPIRAL de coresponsabilité

Le deuxième agenda 21 de la Gironde marquait une technocratisation de la démarche dont l'impact de sur la vie quotidienne n'était pas perceptible. C'est pourquoi **l'acte trois de l'agenda 21 s'est centré sur la question du bien-être à partir d'une importante concertation citoyenne**. Des indicateurs ont été développés par les citoyens et le conseil général les a agrégés en six indicateurs d'état du territoire, à savoir un par finalité du développement durable et un pour la gouvernance. L'unique objectif de bien-être se base sur trois défis que sont la capacité alimentaire, les mobilités choisies, liées aux parcours de vie, et l'autonomie énergétique. Une stratégie de coresponsabilité a été élaborée pour atteindre les objectifs à partir d'une boîte à outils co-conçue avec Labo M'21. **Un calculateur expérimental permet de déterminer les parts de responsabilités par acteur.** L'agenda 21 se base sur la démarche européenne SPIRAL et le conseil général a la volonté d'impacter sur les autres départements.

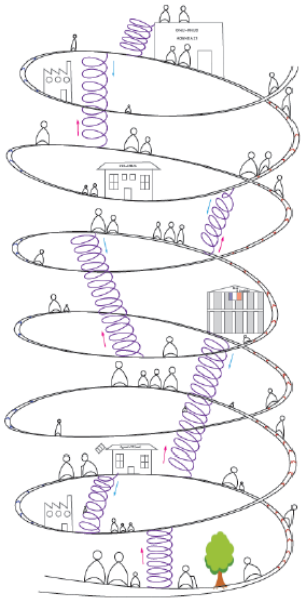

Spirale de la coresponsabilité sociétale pour le bien-être de tous : de l'individuel au collectif et du collectif à l'individuel, du local au global et du global au local…

Pour en savoir plus

Agenda 21 en Gironde

Innovations stratégiques, innovations financières

Les marges de manœuvre financières se réduisent proportionnellement à l'augmentation des objectifs et obligations qui pèsent sur les acteurs, et en particulier sur les collectivités locales. Pourtant, l'urgence et l'importance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux obligent les collectivités locales à agir ! Comment faire plus, ou faire mieux, avec moins ?

Deux pistes d'actions se dégagent. Tout d'abord, évaluer pour mieux prioriser, grâce à de l'évaluation financière des actions et des politiques, comme le préconisait l'article 225 de la loi Grenelle 2 sur l'élaboration du rapport annuel de développement durable en amont du débat d'orientation budgétaire. Cela passe aussi par une sélection des enjeux et des actions stratégiques, comme le font les entreprises avec le test de matérialité. Enfin, utiliser de nouvelles manières de compter et d'investir. Certaines, comme la notation extra-financière, ont émergé du côté des entreprises à travers et commencent à diffuser vers les collectivités.

Edito de Gilles Berhault, président du Comité 21 et du Club France

Faire converger innovation et développement durable

La transition écologique doit entrer dans une phase de généralisation des démarches. L'innovation dans une collectivité peut souvent se répliquer dans une autre, les acteurs locaux doivent développer la capacité de propager l'innovation.

L'esprit d'innovation est indispensable pour impliquer de nouveaux acteurs et profiter de l'opportunité que représente la COP21. Les retours d'expérience du groupe Recherche et Innovation auquel je participe à l'institut Mines-ParisTech démontrent un besoin de travailler rapidement et de façon extrêmement collective. Cependant, **aujourd'hui, la co-innovation est encore un mode d'action mal maîtrisé**.

« *L'innovation collaborative – on parle aussi d'innovation ouverte, ou participative – constitue une alternative pour contourner les contraintes budgétaires grâce aux économies d'échelle qu'elle rend possible. (…) elle permet de développer des synergies créatrices entre les différentes parties prenantes et de réaliser les potentialités de l'intelligence collective. (…) et se concrétise par le développement de projets communs.* ».

Définition de Kelly JOY dans son article »Définition et pratique de l'innovation collaborative » sur le blog http://www.idexlab.com, juillet 2014

Pour en savoir plus

Support de présentation de l'après-midi du 18 novembre

Les intervenants

Patricia Cortijo, Manager Stratégie et Innovation d'UTOPIES
« La culture du développement durable implique une posture d'ouverture aux parties prenantes. »

Géraud Guibert, conseiller maître à la Cour des comptes, président de la Fabrique écologique
« La Fabrique écologique veut répondre à un constat de faiblesses du débat écologique. »

Jérôme LHOTE, président de Koom
« Les citoyens sont invités à s'impliquer avec un impact collectif qui va déclencher une action d'une entreprise ou d'une association . »

Laurence Caille et Véronique Perret, Conseil général de l'Essonne
« La notation extra financière et l'Investissement Socialement Responsable permettent des financements innovants et divers et une mobilisation forte de l'ensemble de la collectivité pour le développement durable. »

Sébastien MARQUET, consultant RSE à Ethifinance
« La notation extra-financière permet de garantir la cohérence entre les engagements et les pratiques de la collectivité en matière de développement durable. »

Isabelle BOUDARD, responsable RSE au Comité 21
« Le test de matérialité est un outil permettant de croiser les attentes des parties prenantes et les enjeux pour la structure concernée. »

Georges Ribière, Chargé de mission Prospective et Quentin Dechezleprêtre, Doctorant chargé de mission Prospective
« Les travaux de prospectives du Comité 21 pose la question du niveau de contribution des démarches de développement durable au changement de modèle. »

Innover collectivement

Méthodologie

UTOPIES: Etude *L'innovation qui change le monde*

Le cabinet de conseil Utopies a mené une étude sur l'innovation en 2014. Au-delà des produits et de la technologie, l'innovation durable porte sur les services et les partenariats.

L'implication des partenaires est plus aisée avec un cap ambitieux et positif.

L'innovation doit être ouverte, ce qui suppose de savoir comment co-innover réellement. **La culture du développement durable implique une posture d'ouverture aux parties prenantes.**

Elle implique la construction d'un nouvel imaginaire, avec l'aide du marketing. L'innovation ne doit pas attendre la demande mais aller à ses devants. Elle est indissociable d'un marketing engagé.

Les territoires occupent une place primordiale pour l'innovation durable. Ils sont à l'échelle des besoins et des solutions et sont porteurs d'acteurs de plus en plus mobilisés.

Recommandation: Innover dans les pratiques, dans la culture, de manière ambitieuse, avec les parties prenantes et un marketing engagé

Pour en savoir plus:
Utopies - Etude sur l'innovation

Impliquer le citoyen (1/2)

Méthodologie

La Fabrique écologique: amener le débat citoyen

La Fabrique écologique veut répondre à un constat de faiblesses du débat écologique en termes quantitatifs et qualitatifs. L'association se veut donc un lieu totalement ouvert, en dehors des enjeux de pouvoir, où les citoyens peuvent débattre dans de bonnes conditions. Elle porte trois caractéristiques: son caractère pluraliste et transpartisan, la volonté de rigueur totale dans l'approche et dans l'analyse qui l'anime, et l'articulation de l'expertise et du débat collaboratif citoyen.

Un réseau de 500 experts réparti en 10 groupes de travail publie 6 à 8 notes par groupe chaque année. Chaque note fait l'objet d'un atelier co-écologique qui permet aux participants de débattre sur les propositions de la note. La note est mise en ligne sur internet, ouverte aux commentaires pendant deux mois. Une ultime réunion du groupe de travail permet de finaliser la note qui se veut un ensemble de propositions opérationnelles.

Recommandation: « Les ateliers co-écologiques et l'écologie collaborative, outil majeur pour dynamiser la démocratie sur les territoires »

Pour en savoir plus

La Fabrique écologique - Note sur les territoires dans la transition énergétique

Impliquer le citoyen (2/2)

Méthodologie

Koom : provoquer l'action citoyenne

Le projet Koom s'appuie sur le double constat de l'érosion de la confiance envers les politiques et les entreprises et du pessimisme record des français. Il apporte une solution innovante qui consiste en **des actions communes réciproques via la notion de défis**. Un exemple fictif est un engagement de 10 000 parisiens à se fournir en électricité renouvelable qui entraîne la mairie de Paris à alimenter la Tour Eiffel en électricité renouvelable.

Un système de géolocalisation des actes permet de faire agir le déclencheur qu'est la norme sociale par rapport au voisinage. Le projet Koom a été étendu à une autre plateforme de crowdfunding pour aider au financement de projets locaux, à impact social, avec l'abondement d'une entreprise. Pour faciliter la participation des citoyens, l'engagement doit être libre, visible et s'inscrire sur la durée.

Recommandation: Inviter les citoyens à s'impliquer avec un impact collectif déclenchant une action d'une entreprise, collectivité ou association

Pour en savoir plus

Koom Présentation du 18 novembre

Evaluer le fonctionnement des collectivités (1/2)

Ressources

Ethifinance: La notation extra-financière

Ethifinance a réalisé des étude en 2013 et 2014 sur la notation extra-financière des collectivités et les émissions d'obligations responsables. Depuis 2005, environ 30 collectivités ont eu recours à la notation extra-financière. Des retombées positives ont été soulignées pour ces dernières avec une amélioration de l'organisation en interne et une valorisation de la collectivité vis-à-vis de l'externe.

Ces études amènent à recommander de **mettre au point un référentiel spécifique au positionnement particulier de la collectivité**, d'impliquer les parties prenantes externes et de renouveler la démarche fréquemment pour mesurer les avancements.

Du côté des investisseurs qui souscrivent à des obligations socialement responsables émises par les collectivités, la notation extra-financière offre une garantie supplémentaire. Elle coûte entre 30 et 40 000 euros selon le nombre d'entretiens réalisés.

Recommandation: Utiliser la notation extra-financière pour garantir la cohérence entre les engagements et les pratiques de la collectivité

Pour en savoir plus

Ethifinance La notation extrafinancière des collectivités territoriales

Evaluer le fonctionnement des collectivités (2/2)

Retour d'expérience

Essonne: Evaluation de la collectivité

L'Essonne s'investit dans la notation extra financière. D'autres collectivités sont notées sur demande des investisseurs. L'analyse de la performance porte sur des critères reliés aux principes de l'ONU, de l'Organisation internationale du travail ou encore de l'ISO 26 000.

En Essonne, la notation a été effectuée par Vigeo, tiers indépendant, qui a fourni le référentiel de notation. La méthode consiste à **identifier les controverses dans lesquelles le conseil général est partie prenante**, comme les grèves par exemple. L'agence s'intéresse alors à la **capacité de gestion de la controverse** par le conseil général. Le livrable de l'agence fournit des axes de progrès permettant à la collectivité territoriale de s'engager dès l'exercice de l'année suivante.

La collectivité a en outre identifié six grands projets de développement durable à faire financer par les émissions obligataires de l'Investissement Socialement Responsable.

Recommandation: Faire converger logique financière et approche de développement durable dans un objectif d'amélioration continue

Assurer la pertinence des démarches de développement durable (1/2)

Méthodologie

Le test de matérialité: les enjeux des parties prenantes

Le test de matérialité est un outil permettant de **croiser les attentes des parties prenantes et les enjeux pour l'organisme**. Une liste d'items est donnée aux parties prenantes, à renseigner selon le système « comply or explain », c'est-à-dire remplir ou justifier de la non-pertinence du sujet.

L'entreprise identifie pour commencer des enjeux globaux qui lui semblent pertinents puis ils sont priorisés par les parties prenantes internes et externes. Après une démarche d'évaluation et de quantification des impacts, une « matrice de matérialité » de chaque sujet assure le lien entre l'enjeu lié à l'activité de l'organisation et les attentes des parties prenantes au regard de ces enjeux. Pour finir, les décideurs de l'organisation doivent valider les enjeux prioritaires notamment avec un seuil de matérialité. Les entreprises se servent du test de matérialité pour un reporting simplifié et compréhensible, mais aussi comme outil d'anticipation des risques et d'innovation.

Recommandation: Utiliser le test de matérialité pour la cohérence des compétences et pour être en phase avec la réalité des attentes de leurs acteurs locaux.

Pour en savoir plus

Comité 21 Fiche repère sur le test de matérialité

Assurer la pertinence des démarches de développement durable (2/2)

Méthodologie

Travaux de prospective: contribution au nouveau modèle

Les travaux de prospectives du Comité 21 posent la question du **niveau de contribution des démarches de développement durable au changement de modèle**. Cette question est essentielle pour que les acteurs participants à ces démarches se sentent acteurs du changement. Certains acteurs s'interrogent sur la **pertinence des financements accordés à ces démarches de développement durable**. Par la littérature existante, des questionnaires et des entretiens, nos travaux cherchent des réponses.

En parallèle d'un travail qualitatif, nos travaux portent sur du quantitatif monétaire et s'appuient sur une modélisation de type soutenable, c'est-à-dire portant sur des valeurs économiques, sociales et environnementales et donc **des valeurs même intangibles pour l'individu**. L'objectif est de produire une valeur économique totale des démarches de développement durable.

Recommandation: Evaluer les apports des démarches de développement durables

Pour en savoir plus

Publications du Comité 21

Table ronde 1

TERRITOIRES NATURE ET AUTOALIMENTÉS

- La nature est à l'honneur dans les villes, depuis le Grenelle de l'environnement. Mais au-delà de son aspect esthétique et climatique, la nature en ville sert un défi de taille pour les territoires : **l'alimentation saine et en circuit court, pourvoyeuse d'emplois (notamment en insertion) et de lien social**.

- La biodiversité et les services éco systémiques jouent un rôle bénéfique pour une alimentation durable en énergies. Ce mode d'alimentation réduit les émissions de CO2 liées au transport de marchandises et permet d'améliorer la qualité de l'eau et des sols. La capacitation citoyenne, mais aussi l'Economie sociale et solidaire, peuvent intervenir dans l'alimentation.

Les intervenants

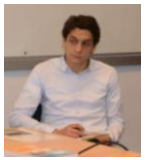

Géraud PEYLET, chargé de mission Agriculture du Conseil général de la Somme
« La Somme a décidé d'utiliser l'opportunité de marché que représentent les repas distribués dans les collèges pour regrouper et organiser l'offre existante de produits locaux via les filières courtes. »

Julie PORTIER, Chargée de mission RC Bio et circuits courts de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB)
« La FNAB a co-créé un portail documentaire afin de promouvoir et d'accompagner la transversalité des projets de développement territorial de l'agriculture biologique. »

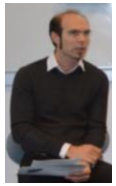

Ludovic SERIN, Chargé de mission à l'UNCPIE
« Les Inter AGRI visent à faciliter l'émergence de projets de territoires agricoles répondant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. »

Marjorie SARRAIL, chargée de mission Agenda 21 de la ville du Havre
« Le Havre veut protéger la biodiversité avec un plan mis en place de manière concertée avec les associations locales. »

Privilégier une alimentation locale

Retour d'expérience

Somme: structuration des circuits courts

La Somme a décidé d'utiliser l'opportunité de marché que représentent les 70 000 repas distribués par semaine dans 44 collèges pour regrouper et organiser l'offre existante de produits locaux via les filières courtes. En partenariat avec la Chambre d'agriculture, **une charte « circuit court en Somme »** a été élaborée, engageant les agriculteurs sur la transparence et permettant de les accompagner avec la chambre de l'agriculture pour améliorer leur performance.

En termes de résultats, cette démarche de mise en relation des collèges et des circuits courts, la totalité des collèges est approvisionné avec jusqu'à 22% d'achat local. Plus de 100 producteurs ont été référencés et environ 150 000 euros de produits ont été livrés. D'un point de vue qualitatif, le conseil général se félicite de l'implication des parties prenantes, de la satisfaction des élèves, de la diminution des déchets de la restauration ainsi que du développement de nouveaux projets.

Recommandation: Ne pas sous estimer les temps d'échanges nécessaires entre les différents acteurs « Toujours voir la bouteille à moitié pleine plutôt qu'à moitié vide »

Pour en savoir plus

Charte des producteurs engagés pour les produits locaux en Somme

Favoriser l'agriculture biologique

Ressources

FNAB: portail pour les projets d'agriculture bio

Les collectivités locales et l'agriculture biologique sont liées d'une part par les compétences et outils dont disposent les collectivités en termes de planification, et d'autre part par l'opportunité de développement territorial que représente l'agriculture biologique. C'est pourquoi la FNAB, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et l'Association des Maires de France ont lancé un portail documentaire sur ces thématiques. Leur objectif est de **promouvoir et d'accompagner la transversalité des projets de développement territorial de l'agriculture biologique**.

Le site se structure autour de monographies de territoires, de fiches outils, de fiches de recommandations méthodologiques et de fiches actions. Les outils de planification abordés dans les fiches sont l'Agenda 21, le Plan Climat Energie Territorial, la Charte de Parc Naturel Régional, les documents d'urbanisme, de politique et d'aménagement de la ville.

Recommandation: Relier un projet d'introduction de produits bio en restauration collective à d'autres enjeux : protection de l'eau, autres circuits de proximité, Foncier, pédagogie, santé, etc.

Pour en savoir plus

[Portail documentaire « Agriculture biologique et développement durable »]

Impliquer les territoires et les agriculteurs

Ressources

Interagri: projets pour une agriculture durable

L'Union nationale des CPIE est en partenariat avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) pour des coopérations territoriales, relevant les défis agro-environnementaux et facilitant l'innovation.

Après une phase de 18 coopérations territoriales, les Inter AGRI ont été créé en 2012 et rassemblent **« des initiatives territoriales et partenariales agriculture-environnement »**. Ce dispositif vise à faciliter l'émergence de projets de territoires agricoles répondant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Il porte des projets comme des agriculteurs ambassadeurs de la biodiversité ou encore la prise en compte de l'agriculture dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. Grâce aux premières expérimentations, les principaux facteurs de réussite opérationnels sont identifiés et une méthode sera produite fin 2014.

Recommandation: La finalité avant tout ! Que les partenaires identifient ce qu'ils veulent transformer collectivement en réponse à un enjeu identifié et partagé par tous avant d'entrer en action

Pour en savoir plus

Présentation des Inter Agri

Impliquer les citoyens pour la biodiversité en ville

Retour d'expérience

Le Havre: se réapproprier la nature en ville

La ville du Havre a mis en place **un plan biodiversité, de manière concertée avec les associations environnementales locales**. Regroupant 25 actions, il se structure autour de trois axes à savoir connaître, favoriser et sensibiliser. L'axe connaître consiste à puiser le savoir de chacun pour cartographier les espaces verts, les espaces sensibles, aussi bien végétal qu'animal. Enfin afin de sensibiliser les habitants, ils sont incités à redécouvrir la biodiversité et la nature en ville.

Un comité de copilotage se réunit annuellement avec l'ensemble des acteurs locaux et les actions sont menées avec ou directement par des acteurs locaux. En 2014, le ministère a reconnu ce plan comme contribuant à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Le plan s'illustre par des actions comme un guide de la nature qui vise à amener la population à la rencontre de la nature urbaine ou encore une malle biodiversité, mise à disposition des enseignants pour des sorties scolaires.

Recommandation:

1- Engager la concertation est un point clé!
2- Se réapproprier la nature: Faire sortir la population pour lui faire découvrir la nature en ville

Pour en savoir plus

Présentation du Plan Biodiversité du Havre

Table ronde 2

TERRITOIRES MOBILES

- Comme abordé dans l'ouvrage *Agir ensemble pour des mobilités durables* du Comité 21, publié en avril 2014, **la mobilité croise l'ensemble des finalités du développement durable**. Elle est une problématique éminemment transversale.

- L'enjeu est de développer une offre de mobilité intermodale et d'assurer une bonne appropriation de cette offre par les citoyens. Les politiques de mobilité sont également essentielles pour rendre les services plus accessibles aux usagers. Enfin, la problématique des transports ne peut se dégager de celle de la santé, via la qualité atmosphérique.

Les intervenants

Laurence Caille, déléguée générale au Développement durable et solidaire en Essonne
Didier Fauvage, chargé de mission Grands projets au Conseil général de l'Essonne
« Le département veut s'appuyer sur des leviers d'évolution des habitudes de déplacement, liés à la méconnaissance de l'offre. »

Jadwiga Woznica Raoulx, Chargée de mission à la Croix Rouge
« L'objectif consiste à aller vers les publics qui ne peuvent pas venir vers les structures de la Croix-Rouge. »

Aurélien TRIOUX d'Alterre Bourgogne
« L'opération « Bon pied, bon air » vise à rendre visible l'invisible et à créer l'évènement par une démarche ludique et conviviale s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes. »

Stéphane DURAND, Responsable service environnement et développement durable à la mairie d'Echirolles
« Echirolles souhaitait répondre aux difficultés d'aménagement notamment l'éloignement entre les modes de transports et les coupures urbaines, et les difficultés dues à la méconnaissance des réseaux. »

Guider l'usager dans l'offre de transport

Retour d'expérience

Essonne: aider au choix de transports appropriés

Le projet de **centrale de mobilité collaborative** veut répondre à une méconnaissance des réseaux de transport. Il s'appuie sur le programme européen LIFE+.

La centrale de mobilité a été conçue comme **un site internet qui permet un calcul d'itinéraire suivant quatre modes de déplacement**. **Mobil'Essonne** s'appuie sur des calculateurs préexistants des différents partenaires de transport du département. La plateforme se différencie des autres sites par trois piliers : l'hyperlocal qui permet de localiser les différents services autour de l'usager, les micro-communautés qui permettent d'être à la fois contributeurs et utilisateurs, et enfin l'ouverture et le partage de données, le site s'appuyant sur un logiciel libre. Mobil'Essonne bénéficie d'un ensemble de partenariats comme celui avec Papille d'Or, palmarès annuel de la Chambre du Commerce et de l'Industrie. Les commerces primés sont ainsi valorisés sur le site.

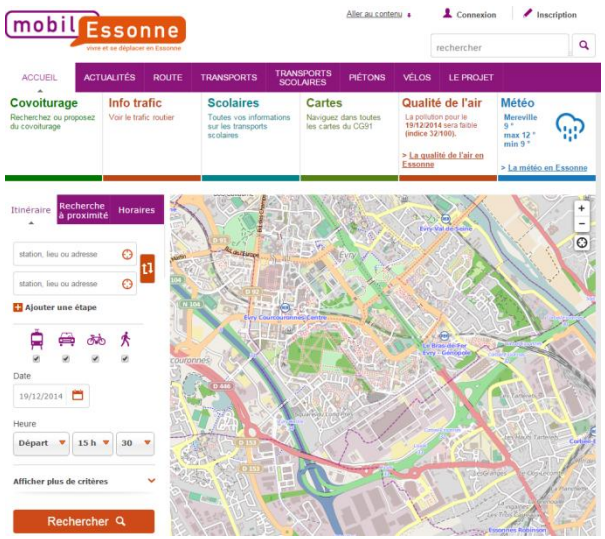

Recommandation: Faire converger identification du besoin, solutions techniques, partenariats et opportunités de financement.

Pour en savoir plus

Site Mobil' Essonne

Inciter à l'intermodalité

Retour d'expérience

Echirolles: faciliter l'intermodalité

Pour répondre à l'éloignement entre les modes de transports et les coupures urbaines à Echirolles, l'entreprise Semitag-Transdev a proposé **un carrefour de mobilité**. Une expérimentation sur un des nœuds multimodaux de la ville a été réalisée avec beaucoup de partenaires privés impliqués. La logique de parcours piéton est très peu valorisée en ville et le projet vise à répondre à cela.

Après un diagnostic, la conception de solutions a fonctionné par sprints mensuels pour déterminer les moyens d'action. En mobilisant les compétences du territoire, l'entreprise a mis en place des structures expérimentales pour vérifier leur efficacité avant d'engager davantage de budget. Des structures en bois disséminées dans cet espace de multi-modalité permettent d'orienter les voyageurs et de leur offrir des espaces de repos. Une application mobile a également été développée. Une évaluation en continu permet d'adapter l'opération aux besoins évolutifs des voyageurs. Le projet a coûté 160 000 euros et a été réalisé en 10 mois.

CARREFOUR DE MOBILITÉ
ÉCHIROLLES

Recommandation: Essayer, expérimenter ensemble <=> accepter de se tromper tout en avançant !

Un partenariat entre collectivités et entreprises peut être un catalyseur d'actions et d'innovation

Pour en savoir plus

Vidéo sur le carrefour de mobilité d'Echirolles

Faire des transports un enjeu de santé

Retour d'expérience

Alterre Bourgogne: mobiliser sur la qualité atmosphérique

Face à un constat d'exposition aux polluants atmosphériques, Alterre Bourgogne, en partenariat avec l'ARS Bourgogne, a voulu intervenir avec les associations et autres acteurs sur cette thématique. Depuis 2012, l'**opération « Bon pied, bon air »** vise à rendre visible l'invisible et à créer l'évènement par une démarche ludique et conviviale s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes.

L'objectif était de sensibiliser simultanément les parents et les enfants pour faciliter la discussion. La démarche s'inscrit dans le temps des enfants, sur la base d'une année scolaire et favorise les actions concrètes. Sur l'année 2012-2013, deux écoles primaires dans les communes de Longvic et Mâcon ont accueilli un camion de mesure de la pollution atmosphérique et d'animations pédagogiques. En termes de résultats, un questionnaire sur les enjeux liés à la qualité de l'air a été remis au début et à la fin de l'opération aux parents d'élève, permettant de constater une amélioration de l'ordre de 50% des connaissances.

Recommandation: Assurer l'engagement des parties prenantes (rôles, responsabilité, moyens d'agir). Formaliser cela via la signature d'une charte multi-partenarial.

Pour en savoir plus

Fiche expérience/ Délibération de la commune de Longvic/ Rapport des mesures sur l'école/ Résultats des questionnaires

Rendre les services accessibles aux usagers

Retour d'expérience

Croix rouge sur roues: aller vers les usagers

Actif sur le Gers et l'Ain, le **dispositif Croix-Rouge sur roues** se base sur une convention de partenariat entre la Fondation PSA Peugeot Citroën et la Croix-Rouge français. Le dispositif s'inscrit dans une dynamique « d'aller vers », l'objectif consiste à aller vers les publics qui ne peuvent pas venir vers les structures de la Croix-Rouge. Pour cela, un camion modulable et multi-services est mobilisé par des équipes bénévoles. Avec un budget de un million d'euros sur trois ans, l'objectif est d'acquérir 10 nouveaux camions.

La Croix Rouge n'agit pas seule : des partenariats se développent avec les Conseils généraux, les Centres Communaux d'Action Sociale, les Unités Territoriales d'Action Sociale, les travailleurs sociaux des territoires et les aides à domicile. En 2013, 23 services itinérants étaient actifs. Fin 2014, ce sera 30 dispositifs et l'objectif est de 40 pour 2015. L'année 2013 a permis l'accompagnement de 2000 foyers.

150 ANS A VOS CÔTÉS croix-rouge française

Recommandation: Ne pas oublier les plus précaires.

Pour en savoir plus

Vidéo de présentation du dispositif Croix Rouge sur Roues

Pour en savoir plus , consultez la publication du Comité 21

Du quartier au territoire :
agir ensemble pour des mobilités urbaines durables

Cet ouvrage du Comité 21 présente les changements qui sont déjà à l'œuvre dans les politiques publiques, les technologies et les comportements en faveur de nouvelles mobilités urbaines, notamment à travers le développement des alternatives à la voiture individuelle. Mais il propose d'aller plus loin ! Il dessine les contours d'une bonne gouvernance de la mobilité durable et aborde les questions des financements, de la maîtrise foncière et l'aménagement du territoire. Parce que la mobilité durable interroge directement le fonctionnement urbain et les habitudes individuelles, ce guide de 230 pages recouvre plusieurs domaines d'actions qui font système autour d'elle : le changement des comportements, l'apport des nouvelles technologies, la santé humaine mais aussi la biodiversité, la cohésion sociale, l'emploi et la création de nouvelles activités économiques. Dans une approche intégrée et collaborative, il s'adresse à toutes les parties prenantes de la mobilité, de l'usager au sociologue, du directeur des ressources humaines à l'étudiant, de l'élu à l'urbaniste. Rédigé par Elise Gaultier, cet ouvrage s'appuie sur les retours d'expériences de ses adhérents et partenaires, qui ont contribué à l'enrichir et l'illustrer.

www.comite21.org / rubrique Publications

Table ronde 3

TERRITOIRES NUMÉRIQUES

- Le numérique représente **un levier puissant d'innovation pour améliorer les services publics, déployer des services inédits et engager les acteurs locaux**.

- C'est une action de tous les niveaux de collectivités, qui fut à l'honneur dans les rapports de développement durable de 2013. Outil favorisant des services publics plus efficaces mais aussi plus transparents, le numérique est en outre un instrument de collaboration essentiel.

Les intervenants

Florence Presson, Adjointe en charge de la ville numérique, du développement durable & de la transition énergétique à la ville de Sceaux

« La plateforme de vente en ligne mutualisée favorise l'emploi local, le commerce de proximité mais aussi le respect de l'environnement en limitant les livraisons longues distance. »

Mireille Bonnin, directrice du département numérique au Conseil général de l'Oise

« Le Conseil général de l'Oise veut développer certains usages du numérique: cartable numérique des élus, dématérialisation, open data, Fablab... »

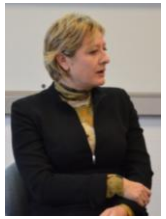

Manuel Béguier, en charge du financement des associations de l'environnement à la région Ile-de-France

« Afin de développer les usages du numérique dans les associations environnementales et d'en faire un axe de développement, la région Ile-de-France a mis en place un bureau virtuel . »

Faire du numérique un outil d'efficacité

Retour d'expérience

Sceaux: une vente locale en ligne adaptée aux usagers

La conciergerie numérique du commerce de proximité de Sceaux concerne les actifs qui travaillent hors de la ville, les séniors, les apprenants et les personnes travaillant dans la ville sans y vivre. En collaboration avec la CCI, l'Union des Commerçants, La Poste et la Ville, cette **plateforme de vente en ligne mutualisée** permet de livrer dans une boutique, via Cityssimo et peut-être prochainement avec un triporteur.

Appelée Sceaux Shopping, elle s'adapte donc aux différents usagers. En termes d'impact, elle favorise l'emploi local, le commerce de proximité mais aussi le respect de l'environnement en limitant les livraisons longues distance. L'opération a du faire face aux difficultés que sont la réalisation d'un cahier des charges et la formation des différents acteurs concernés aux usages numériques. Il s'est révélé essentiel de mobiliser l'ensemble des acteurs ainsi que les élus.

La conciergerie numérique
du commerce de proximité de Sceaux

Recommandations: La réussite des actions durables = la transversalité ! Partir d'un besoin ou d'un usage pour proposer une solution innovante et locale, puis afficher l'impact et les gains environnementaux

Pour en savoir plus

Communiqué de presse sur la conciergerie numérique de Sceaux

Faire du numérique un outil de partage

Retour d'expérience

Oise: développer les usages du numérique dans le public

Le département de l'Oise a pour objectif une couverture Très Haut Débit du territoire et 14 000 prises construites en 2014-2015. Au-delà des réseaux, le Conseil général veut développer certains usages du numérique. Ainsi, le **cartable numérique des élus** permet de mobiliser les élus comme sponsors du numérique. Le processus délibératif a ainsi été dématérialisé depuis les services départementaux jusqu'à l'hémicycle et à la préfecture l'année prochaine. Le budget de 150 000 euros se traduit d'ores et déjà par des gains, notamment par une économie de 1800 ramettes de papier par an. En termes d'**open data**, un site a été ouvert un an auparavant pour mettre à disposition des données du conseil général. Une activité en création peut effectuer une analyse et un recoupement de données publiques qui l'aideront à se lancer. L'enjeu de la formation est essentiel car seules des personnes suffisamment compétentes pourront comprendre les données. La collectivité a pour devoir de donner des données exploitables.

Recommandation: Acculturer au numérique

Pour en savoir plus

Le numérique dans le département de l'Oise

Favoriser la collaboration par le numérique

Retour d'expérience

Ile de France: un bureau virtuel pour collaborer

Afin de développer les usages du numérique dans les associations et d'en faire un axe de développement, la région Ile-de-France a mis en place un **bureau virtuel** pour réduire les tâches administratives. Ce bureau serait distribuable et distribué à base de logiciels libres sur clé USB et sur un site internet. Avec un coût de 20 000 € de développement, il permet l'installation de logiciels libres, la collaboration en ligne, la protection de données avec une mise à jour automatique.

Le développement a été assuré avec la communauté des associations. Avec le concept du logiciel libre, ce bureau permet de se centrer sur l'expérience de l'utilisateur. Le bureau devrait être disponible en janvier 2015. En parallèle, des formations actions pour le numérique et ses usages visent à répondre à des besoins identifiés dans plusieurs associations.

Recommandation: Proposer un ensemble d'éléments qui sont des leviers systémiques. Au final, même si seulement un ou deux seront activés, ils assureront leur office.

Table ronde 4

ACHATS DURABLES

➢Les collectivités ont encore des difficultés à faire avancer les achats durables, notamment parce qu'il faut des acteurs susceptibles de répondre aux nouveaux critères. Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie rappelle que **les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leurs responsabilités avec des gains**, de lutter contre le gaspillage des ressources , d'atteindre les objectifs environnementaux de la France ou de l'organisation publique elle-même, d' agir sur l'emploi, grâce aux clauses sociales d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, d'assurer la crédibilité aux politiques de développement durable, d'inciter les consommateurs et les entreprises à agir de façon responsable.

➢Le code des marchés publics impose aux acheteurs publics de tenir compte des objectifs de développement durable dès la détermination des besoins à satisfaire. Mais la pratique reste encore peu développée. Le dernier recensement des achats publics de l'Observatoire économique des achats publics (OEAP), publié en novembre 2013 pour les marchés passés en 2012, indique que 5,4 % des marchés de 90 000 € HT et plus comportent une clause environnementale et 4,3 % comportent une clause sociale. Bien que ces pourcentages paraissent bas, ils ne sont pas moins en progression. Pour rappel, en 2009, ils atteignaient respectivement 2,6 % et 1,9 %.

Les intervenants

Martine Boselli, responsable administrative à la direction des bâtiments au Conseil général de l'Ain
« La plateforme de vente en ligne mutualisée favorise l'emploi local, le commerce de proximité mais aussi le respect de l'environnement en limitant les livraisons longues distance. »

Mathilde Esnault, chef de projet à la Plateforme française pour le commerce équitable sur les territoires de commerce équitable
« La plateforme française pour le commerce équitable a mis au point une démarche proposant aux collectivités d'intégrer le commerce équitable dans leurs pratiques. »

Sébastien Levrier, Chargé de mission à l'AVISE
« Les achats responsables auprès de structures de l'insertion par l'activité économique permettent des bénéfices en termes de ressources humaines, de soutien à l'emploi local et de politique environnementale. »

Faire des achats publics un outil d'équité

Retour d'expérience

PFCE: favoriser le commerce équitable en collectivité

La plateforme française pour le commerce équitable a mis au point une démarche proposant aux collectivités d'**intégrer le commerce équitable dans leurs pratiques**. Les Pays-de-la-Loire illustrent le changement de pratique d'une collectivité. Une charte de la commande publique responsable a été élaborée et des filières de commerce équitable se sont développées en lien avec les entreprises locales. Par exemple, un appel d'offre habillement de 2300 agents en textile équitable a été lancé, les candidats devant remplir un tableau « Traçabilité des opérations liées à la démarche de développement durable ». Cet investissement de la région a permis la structuration d'une véritable filière. Une autre illustration est la commune de Drancy qui implique et sensibilise plusieurs services de la collectivité et qui a mis en place des opérations originales. Une opération emblématique de ce dispositif est l' « Opération pyjama » qui consiste à offrir un pyjama en coton équitable à chaque naissance.

TERRITOIRES de commerce équitable

Recommandations: Inscrire l'innovation dans une charte de la commande publique ; Innover ensemble (réseaux d'acheteurs responsables, commande groupée); Innover à toutes les échelles

Pour en savoir plus

Site de la campagne Territoires de commerce équitable

Faire des achats responsables un outil d'exemplarité

Retours d'expérience

Aisne: des achats durables pour une collectivité exemplaire

Le Conseil général de l'Aisne a mis en place une **politique ambitieuse en termes d'achats durables** en agissant sur 76 sites administratifs et collèges. L'objectif est que la totalité des sites administratifs utilisent des **produits éco labellisés** pour les quatre activités principales de nettoyage que sont les sols, les vitres, les toilettes et la vaisselle. Un marché UGAP a été passé en 2011 pour des produits éco-labellisés. Depuis 2014, le département a ses propres marchés de produits avec pour critères le respect de l'environnement et la qualité des produits. Une formation et un travail de dialogue ont été nécessaires auprès de l'équipe de régie pour intégrer ces nouveaux produits. En conséquence du bon fonctionnement dans les équipes, le dispositif a été déployé dans les collèges avec une procédure de nettoyage. Après un test dans tous les collèges, un bilan sera dressé en juin 2015. Par ailleurs, nous avons constaté que les tarifs ne sont pas plus élevés pour un produit écologique que pour un produit classique.

Produits ménagers éco-labels : le CG les adopte

C'est fait ! les produits d'entretien écologiques font leur entrée dans les services. Trois produits éco-labellisés sont maintenant à la disposition des agents d'entretien.

50 % des phosphates rejetés dans les eaux françaises proviennent des produits d'entretien ménagers. La plupart de ces produits ménagers contiennent des substances chimiques, tels que les tensioactifs, phosphates et autres additifs lessiviels. Ces détergents s'avèrent très nocifs pour l'environnement. Ils sont une vraie menace pour les écosystèmes et la santé humaine.

Il existe pourtant des produits d'entretien respectueux de l'environnement composés de matières premières renouvelables et végétales. Et c'est parti pour le Cg qui inclut maintenant dans ses marchés la clause « Utilisation des produits éco-labellisés ».

Depuis le premier septembre, quasiment tous les sites (95) des services du Conseil général, dont l'entretien est assuré par l'Ugap via la société Onet, sont maintenant nettoyés, récurés, astiqués avec des produits d'entretien bénéficiant d'un éco-label. Certains penseront peut-être que le coût est plus élevé ? pas du tout, la dépense reste équivalente aux produits non écologiques.

Encore faut-il savoir les utiliser Martine Boselli, responsable des équipes, le précise « *Ces produits sont très concentrés, il faut donc respecter la dose indiquée sur les emballages. Il convient d'appliquer les bons gestes, par exemple, utiliser la quantité d'eau nécessaire, ni plus, ni moins, c'est un changement de pratique et il faut un peu de temps pour s'adapter à cette nouvelle façon de faire* ».

Trois produits sont maintenant à la disposition des équipes de nettoyage : un nettoyant parfumé pour les sols, un gel pour les WC et un nettoyant multi-usages. Martine Boselli envisage même la réintroduction de produits nettoyants naturels comme le vinaigre blanc par exemple (parfait-en à votre grand-mère !), peu coûteux, il a prouvé son efficacité même s'il est quelque peu tombé dans l'oubli.

Ces attendant, Martine et Laurence Toilé, responsable cleriale de l'Ugap, font la tournée des popotes, pour vérifier sur place comment les produits sont utilisés, si la propreté des locaux nettoyés avec ces nouveaux produits est de même qualité.

Prochaine étape, l'utilisation de ces produits ménagers écologiques par les agents d'entretien du Cg. Pour cela, il faut attendre la reconduction du marché 2012.

Martine Boselli, responsable des équipes d'entretien

Quelques bons nettoyants naturels

- **Le vinaigre blanc** : très chaud, il détartre, nettoie les vitres et fait briller les surfaces carrelées
- **Le jus de citron** : il détartre les robinets et ressuscite les vieilles éponges, il enlève les tâches de rouille et d'herbe sur le linge
- **Le marc de café** : il dégraisse, désodorise, nettoie, ravive les couleurs foncées et le cuir
- **Les cendres** : elles dégraissent, absorbent, nettoient, abrasif
- **Le savon de Marseille** : il enlève les taches sur le linge
- **Le savon noir ou savon mou ou savon potassique** : il est très dégraissant et détachant. Efficace pour les hottes, les fours. Nettoyant pour les vitres, il enlève les tâches de goudron, décape la peinture à l'huile. Détachant avant lavage sauf textile fragile.

Pour en savoir » consulter la rubrique « les astuces » sur l'intranet

Recommandation: MOTIVATION – EXEMPLARITE DIALOGUE - ADHESION

Pour en savoir plus

Présentation de l'Agenda 21 de l'Ain

Faire des achats un outil stratégique pour l'emploi

Ressources

AVISE: outil pour l'insertion dans la commande publique

Dans la législation et avec la notation extra-financière, se pose la question des apports d'un achat au-delà de l'acte de consommation. Les collectivités peuvent manquer de ressources sur les dispositifs de clauses sociales d'insertion, dans la commande publique. L'AVISE anime depuis 2008 le **site socialement-responsable.org** pour outiller acteurs publics et privés sur leurs achats responsables vis-à-vis de l'insertion par l'activité économiques. Un réseau d'acteurs régionaux sert de relais de la promotion des achats responsables au niveau local. Par exemple, le conseil général de l'Hérault a développé une ressourcerie pour redistribuer des sacs avec le chantier d'insertion Interludes. Les offices de tourisme s'en servent pour l'opération « Plages propres ». Les achats responsables auprès de structures de l'insertion par l'activité économique permettent de nombreux bénéfices en termes de ressources humaines, de soutien à l'emploi local et de politique environnementale.

avise

Recommandation: participer à/créer des espaces de dialogue entre entreprises, collectivités et structures de l'ESS pour faire des achats socialement responsables un levier de développement territorial

Pour en savoir plus

AVISE, Intégration de clauses sociales dans les commandes publiques des Conseils Régionaux

FAISONS POUSSER LES IDEES ENSEMBLE!

« Trouver des incitations à faire ensemble »

« Ne pas sous estimer les temps d'échanges nécessaires entre les différents acteurs »

« L'économie circulaire : un nouveau modèle économique vertueux et accélérateur d'innovations »

« Etre à l'écoute des initiatives citoyennes »

« Communiquer plus précisément sur les objectifs recherchés et les impacts attendus dans le cadre du financement participatif et/ou par le biais d'emprunts obligataires responsables »

« Faire une campagne de communication qui montre aux entreprises qu'elles ont intérêt à s'engager pour la biodiversité »

« Valoriser les solutions fondées sur la nature afin de relever des défis mondiaux et locaux »

« Etre acteur de l'innovation grâce à l'intelligence collective »

« Biomimétisme comme source d'innovation »

« Repenser, redéfinir sa mobilité à travers des actions comme le télétravail, la flotte automobile, l'autoconduite, l'implantation proche de gares… »

Au-delà des recommandations des intervenants, celles des participants sont venues étoffer ***un arbre à solutions*** *tout au long de la rencontre!*

Contactez-nous !

Elise Gaultier
responsable Territoires durables

gaultier@comite21.org
01 55 34 75 27

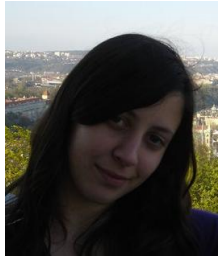

Céline Juteau
stagiaire chargée de mission Territoires durables

juteau@comite21.org
01 55 34 75 31